

La diatribe anti régime des cultes de Michel Seelig

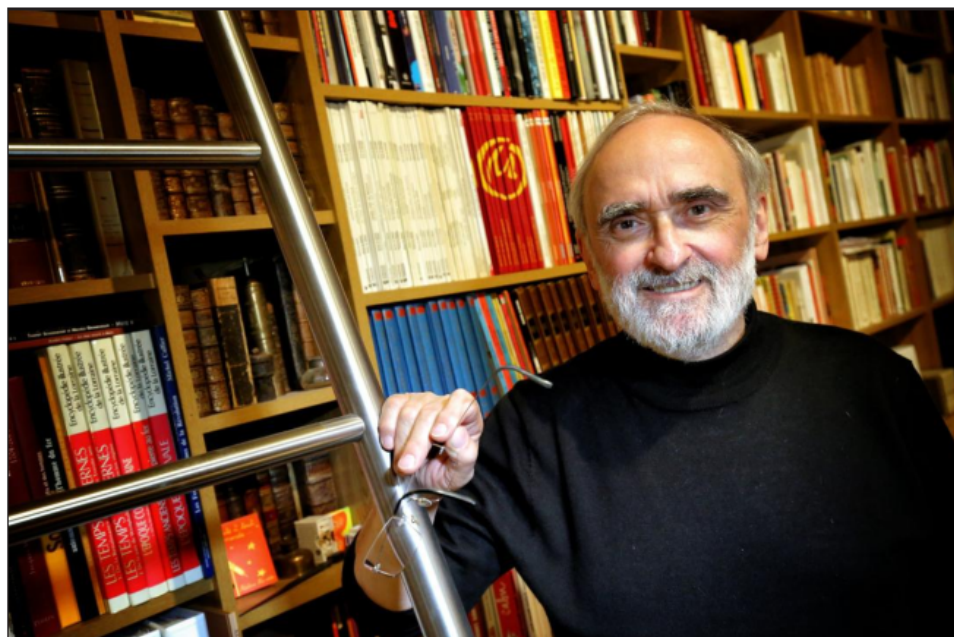
Chantre de la laïcité, le Messin Michel Seelig publie *Vous avez dit Concordat ?*, une charge très argumentée contre le régime dérogatoire des cultes d'Alsace-Moselle, dont il demande une sortie progressive.

Les religieux d'Alsace et de Moselle n'en feront pas leur livre de chevet. Chantre depuis des années de la laïcité, le Messin Michel Seelig publie aux éditions L'Harmattan (20 €) *Vous avez dit Concordat ?*, un livre dont la tonalité est annoncée sans ménagement dès le sous-titre : *Sortir progressivement du régime dérogatoire des cultes*.

Pour l'auteur, le temps est venu d'examiner sérieusement cette question qui vaut à trois départements de l'Est (Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin) de se voir proposer un enseignement religieux à l'école publique. « La question globale de la laïcité est revenue sur le devant de l'actualité », explique le président du Cercle Jean-Macé et du conseil de l'IUT de Metz. Plusieurs élus ou éditorialistes « ont remis à la mode le mot concordat » au moment de réfléchir à la place que l'islam devait tenir dans la société française.

Manque de courage politique

D'où l'envie de répondre à certaines « postures, mauvaises interprétations ou idées reçues » sur le sujet. Le tout de manière engagée. Dans la préface, Gérard Delfau, directeur de la collection *Débats laïques*, explique pourquoi il a fait appel à Michel Seelig : « Je souhaitais donner la parole à un militant de terrain, reconnu par ses pairs. Pari gagné à coup sûr, dans la mesure où il fallait exposer les raisons de la survivance de cet anachronisme que représente le concordat ; démontrer un à un les arguments de ses partisans ; rassurer les citoyens alsaciens et mosellans de bonne foi qui craindraient la remise en cause



Pour Michel Seelig : « Ces privilèges en matière religieuse sont une atteinte à la liberté de conscience. »

Photo Anthony PICORE

de quelques avantages acquis. »

Michel Seelig n'a pas trahi ses attentes. « Ces privilèges en matière religieuse sont une atteinte à la liberté de conscience », estime celui qui réclame l'application de la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État partout sur le territoire de la République. D'où ce livre bien documenté et référencé « dont l'objectif est d'ouvrir un débat et de démontrer que ce régime est supprimable ». Pour parvenir à ses

fin, l'auteur effectue un tour historique, juridique et politique très fouillé de la question. Et développe quatre arguments.

Le premier, aussi populiste qu'inévitable, évoque le financement des régimes dérogatoires assuré par l'impôt national, s'élevant à 60 M€ pour les cultes d'Alsace-Moselle. L'auteur s'attache ensuite à rassurer, en démontrant notamment que ce régime n'a aucun lien juridique avec les autres aspects du droit local et que le supprimer

« n'aurait pas de conséquences sur les autres spécificités auxquels sont attachés alsaciens et mosellans ». Il souligne aussi en filigrane l'aspect discriminatoire de ce régime qui « ne profite qu'à un nombre limité de cultes ». Et insiste sur le fait que « la constitution ne permet pas d'en étendre les avantages à d'autres religions ».

Le tout en fustigeant « le manque de courage politique » d'élus peu enclins à s'attaquer à ce dossier électoralement cli-

vant. Et à qui il montre le chemin à suivre en envisageant la manière de mettre fin en douceur à ce régime. « Je suis pour une sortie progressive, dans le respect de la situation sociale des personnels », appuie avec malice le militant.

Philippe MARQUE.
Michel Seelig dédicace son livre aujourd'hui avec Gérard Delfau, de 17 h à 19 h, à la librairie Hisler-Even à Metz.